



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de € 599.018.052
Siège social : 2, rue de la Mare-Neuve – 91000 Evry – 602 036 444 RCS Evry

AVIS AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE

**OCEANE 1% MAI 2002/JANVIER 2007
OCEANE 1,75% OCTOBRE 2003/JANVIER 2008**

**Reprise du droit d'attribution d'actions
Ajustements des ratios d'attribution d'actions**

ACCOR a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 278 613 000 euros par l'émission de 6 965 325 obligations d'une valeur nominale unitaire de 40 euros.

La souscription des obligations a été réservée, du 20 juillet 2004 au 26 juillet 2004, par préférence, aux propriétaires d'actions anciennes et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, à raison 3 obligations pour 86 actions anciennes possédées.

Les conditions détaillées de l'opération figurent dans le prospectus qui a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 04-668 en date du 12 juillet 2004 ainsi que dans la notice légale publiée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 14 juillet 2004.

Les porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les "OCEANE") sont informés que l'exercice du droit d'attribution d'actions attaché aux OCEANE qui a été suspendu pour une durée maximale de trois mois à compter du 8 juillet 2004, reprendra à partir du 6 août 2004 selon les modalités ci-après, pour tenir compte de l'émission précitée :

- pour les OCEANE 1,75 % octobre 2003/janvier 2008 émises le 24 octobre 2003 (Code ISIN FR0010026765), le nombre d'actions (le ratio d'attribution d'actions) ACCOR que permettra d'obtenir, par conversion et/ou échange, chaque obligation est maintenu à 1 action ACCOR ;
- pour les OCEANE 1 % mai 2002/janvier 2007 émises le 3 mai 2002 (Code ISIN FR0000180192), les porteurs pourront demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions, à tout moment à compter du 6 août 2004, comme suit :
 - du 6 août 2004 au septième jour ouvré qui précède le 1^{er} janvier 2005 (ou le jour ouvré suivant) à raison de 3,001 actions ACCOR par Obligation ;
 - du jour suivant le septième jour ouvré qui précède le 1^{er} janvier 2005 au septième jour ouvré qui précède le 1^{er} janvier 2006 (ou le jour ouvré suivant) à raison de 2,001 actions ACCOR par Obligation ;
 - du jour suivant le septième jour ouvré qui précède le 1^{er} janvier 2006 au septième jour ouvré qui précède le 1^{er} janvier 2007 (ou le jour ouvré suivant) à raison de 1 action ACCOR par Obligation.